

# Le Clos des Papillons



*Construction de 10 logements*

*Descriptif de Construction*

## GENERALITES

L'opération Le Clos des Papillons est constitué de 2 bâtiments de R+2 étages, de 5 appartements chacun, situé 16-18 Chemin du Saut-du-Loup à Chêne-Bourg (1225).

Ces 2 bâtiments se développent sur un sous-sol commun affecté aux parkings visiteurs, privés, aux caves, à l'abri PC et aux différents locaux techniques.

Au RDC, un patio entre les bâtiments a pour vocation de rester commun à l'ensemble des copropriétaires. Les jardins du RDC sont affectés à l'usage de chacun des propriétaires concernés.

L'ensemble sera constitué de 2 immeubles en 2 PPE, bâtis sur un sous-sol commun.

La construction a fait l'objet d'un Permis de Construire n° 109717 du 26 juillet 2017 en force.

L'immeuble à construire est en cours de classification chez Minergie et l'ensemble se développe comme suit :

### 1) MACONNERIE

#### Terrassements

- Après démolition, décapage de la terre végétale, mise en dépôt et remise en place y compris évacuation du surplus.
- Pleine masse y compris travaux spéciaux.
- Fouilles pour fondations ou radiers, remblayages. Mise en profils et toutes sujétions.

#### Béton et béton armé

- Base portante constituée par radier général armé ou semelles de fondations filantes, ou tout autre procédé selon avis de l'Ingénieur Structure.
- Dalles et piliers en béton armé, murs porteurs en brique terre cuite ou en béton, le tout, selon calculs de l'ingénieur ; ou en structure bois, murs et façades, selon calculs de l'ingénieur sans péjorer les performances techniques et thermiques des superstructures des bâtiments.

Ce choix sera réalisé par PROMO T & I et ses équipes techniques.

#### Maçonnerie

- Saut-de-loup préfabriqué, y compris grille caillebotis.
- Séparatif caves à claire voie selon DT.

#### Etanchéité

- Pour murs enterrés : 1 couche d'étanchéité, puis pose d'une chemise filtrante en élévation et recueillement des eaux par un drain horizontal à la hauteur des semelles ou du radier.

#### Canalisations

- Réseau complet de canalisations type PVC aux diamètres conformes à la réglementation en vigueur.
- Réseau drainant constitué par drains en tuyaux perforés PVC aux diamètres conformes à la réglementation en vigueur.

- Raccordement des eaux claires et usées au réseau communal, en mode séparatif sur le terrain.
- Chambres en suffisance, fonds à l'anglaise et couvercles carrossables ou non carrossables en fonte selon exigences.
- Récupération et relèvement des eaux claires et usées par pompe de relevage selon prescriptions de l'ingénieur et des services de l'Etat. Récupération des eaux claires dans la fosse le long du chemin et relevé au besoin la charge d'entretien et de consommation des pompes seront assurés par l'ensemble des copropriétaires au prorata des millièmes.

## 2) MENUISERIES EXTERIEURES

- Fenêtres et porte-fenêtre en PVC blanc côté intérieur et face extérieur couleur selon choix de la DT. Tablettes en aluminium ou similaire selon choix de la DT.
- Dimensions et ouvrants selon plans.
- Vitrages isolants valeur déterminée par l'ingénieur thermicien.
- Portes palières et d'entrées en alu ou bois, fermeture tri bloc, selon DT.

## 3) TOITURE PLATE

### Toiture

- Isolation selon exigences, étanchéité bi-couche, couche de protection et gravier, ferblanterie uginox ou zinc (selon choix DT). Un bassin de rétention pourra être installé sur le tènement, suivi d'un relevage par pompage dans le réseau, selon les calculs de la DT.

## 4) ISOLATION

- Opération réalisée dans le cadre du label Minergie.
- Isolation selon tableau référence et note de calcul du thermicien.
- Périphérique épaisseur calculée par le thermicien, crépi rustique de finition et/ou revêtement poli fini selon calepinage et choix de la DT.
- La couleur de la façade est à choix de l'architecte en accord avec les services cantonaux concernés.

## 5) STORES

- Stores à lamelles aluminium AV 70 ou 90 à commande électrique, couleur au choix de la DT et de l'Architecte.

## 6) ELECTRICITE

- Introduction dans l'immeuble et tableaux de distribution selon normes.
- Toutes les conduites noyées dans les murs et les dalles, à l'exception des conduites apparentes au sous-sol.
- Les appareils sont de la marque FELLER EDIZIO blanc.

## Dans les appartements

### Entrée + hall

- 1 point lumineux plafond
- 1 interrupteur avec séjour
- 1 poussoir avec porte-étiquette encastré (sonnette extérieure côté palier)
- 1 interphone avec commande de la gâche de la porte du hall RDC.
- 1 prise
- 1 tableau d'appartement avec disjoncteur

### Séjour

- 1 interrupteur double avec hall
- 2 points lumineux plafond
- 1 prise sous interrupteur
- 3 prises triples (dont 1 commandée)
- 1 prise TV (tube vide)

### Cuisine

- 1 point lumineux plafond
- 1 point lumineux sur plonge
- 2 interrupteurs
- 2 prises ménagères sur meuble cuisine
- 1 alimentation vitrocérame (380 V)
- 1 alimentation four suspendu (380 V)
- 1 prise hotte
- 1 prise lave-vaisselle + 1 prise lave-linge
- 1 prise de frigo

### Douche

- 1 point lumineux en applique
- 1 interrupteur
- 1 prise de courant

### SDB

- Point lumineux au centre plafond
- 1 interrupteur double
- 1 applique
- 1 prise de courant
- 1 prise lave-linge (si pas installée dans la cuisine)

### Chambre

- 1 point lumineux en plafond
- 1 interrupteur
- 1 prise s/interrupteur
- 3 prises triples dont 2 commandées

### Terrasse

- 1 point lumineux – fourniture d’une applique ou d’un plafonnier au choix de la DT
- 1 prise de courant

### Cave

- 1 point lumineux et une prise de courant dans les caves.

Depuis un répartiteur fixé dans le hall, des tubes vides desservent des prises murales (plaques borgnes) dans les chambres et le séjour en vue de la mise en place d’un réseau téléphone, internet. L’équipement de ces prises murales est à la charge de l’acquéreur en fonction de ses propres besoins.

Le réseau de télévision est assuré par la mise en œuvre d’un satellite en toiture pointé sur ASTRA et d’une antenne numérique terrestre ou câble si disponible.

## 7) CHAUFFAGE

- Production de chauffage central par une pompe à chaleur Air/Eau dans les locaux techniques respectant le standard Minergie et selon étude thermicien.
- Distribution de chaleur par le sol (basse température).
- Bouclage indépendant chambres, salles de bain et séjour-salon-cuisine, collecteur dans l’emplacement de l’armoire.
- 1 compteur par appartement pour eau chaude et chauffage (au palier d’étage).
- Production ECS par panneau solaire thermique (PAC en relève).

## 8) VENTILATION

Ventilation double flux comprenant une récupération de chaleur à haut rendement énergétique et basse consommation électrique.

Dans les logements, l’air sera repris dans les pièces humides par des bouches d’aspiration, l’air pulsé se fera dans les pièces de vie par des grilles ou bouches.

L’ensemble de la distribution des gaines se fera dans le vide des plafonds suspendus.

Cette installation sera soit commune, soit individuelle, selon DT.

## 9) SANITAIRE

Appareils et accessoires Fournisseur : Saneo by Arte Matto Sàrl - Rue de Plaisance 7 - 1227 CAROUGE, Interlocuteurs : Karine LOMBARDI - Tél : 022 307 12 07 et/ou Stéphanie LUSTRO - Tél : 022 307 12 06.

- Tous les sanitaires sont de couleur blanche selon liste ci-dessous :

➤ **Pour les 3 pièces :**

**WC VISITEURS :**

- Lave-mains PRO 45X34 céramique  
Mélangeur de lavabo METRIS 110 z  
Siphon de lavabo GEBERIT  
Robinet de réglage SIMILOR
- WC cuvette murale PRO UP céramique  
Plaque de fermeture SIGMA01  
Siège de WC PRO  
Set d'isolation phonique GEBERIT

**SALLE DE BAINS :**

- Baignoire SANEO 170 x 70 x 41 cm, acier  
Pieds-Support set isol. Phon.  
Set d'écoulement GEBERIT  
Vidage de baignoire GEBERIT  
Mélangeur de bain METRIS  
Raccord réglable HANSGROHE  
Garniture de douche CROMA 100 z
- Lavabo PRO 60 X 48 CM, céramique  
Mélangeur de lavabo METRIS 110 z  
Siphon de lavabo GEBERIT  
Robinet de réglage SIMILOR
- WC cuvette murale PRO UP céramique  
Plaque de fermeture SIGMA01  
Siège de WC PRO  
Set d'isolation phonique GEBERIT

➤ **Pour les 4 pièces :**

**SALLE DE DOUCHE :**

- Receveur de douche SANEO 90 x 90 x 6,5 cm, acier  
Garniture de douche GEBERIT 90  
Rosace GEBERIT 90  
Mélangeur de douche METRIS E 153, chromé  
Garniture de douche CROMA 100
- Lavabo PRO 60 X 48 CM, céramique  
Mélangeur de lavabo METRIS 110 z  
Siphon de lavabo GEBERIT  
Robinet de réglage SIMILOR
- Cuvette murale PRO UP céramique  
Plaque de fermeture SIGMA01  
Siège de WC PRO  
Set d'isolation phonique GEBERIT

### **SALLE DE BAINS :**

- Baignoire SANE0 170 x 70 x 41 cm, acier  
Pieds-Support set isol. Phon.  
Set d'écoulement GEBERIT  
Vidage de baignoire GEBERIT  
Mélangeur de bain METRIS  
Raccord réglable HANSGROHE  
Garniture de douche CROMA 100 z
- Lavabo PRO 105 X 48 CM, céramique pour meuble suspendu non fourni  
Mélangeur de lavabo METRIS 110 z  
Siphon de lavabo GEBERIT  
Robinet de réglage SIMILOR
- Cuvette murale PRO UP céramique  
Plaque de fermeture SIGMA01  
Siège de WC PRO  
Set d'isolation phonique GEBERIT

### ➤ **Pour les 5 pièces - Attiques :**

#### **WC VISITEURS :**

- Lavabo VAL 55x42 cm, SaphirCéramique pour meuble suspendu non fourni  
Mélangeur de lavabo SANE0 ZETA  
Siphon de lavabo GEBERIT  
Robinet de réglage SIMILOR
- WC cuvette murale KARTELL UP  
Plaque de fermeture SIGMA30  
Siège de WC KARTELL  
Set d'isolation phonique GEBERIT

### **SALLE DE BAINS :**

- Baignoire PURO 170x75x42 cm, acier  
Pieds-Support set isol. Phon.  
Set d'écoulement GEBERIT  
Vidage de baignoire GEBERIT  
Mélangeur de bain ZETA
- Lavabo VAL 95x42 cm, SaphirCéramique pour meuble suspendu non fourni  
Mélangeur de lavabo SANE0 ZETA  
Siphon de lavabo GEBERIT  
Robinet de réglage SIMILOR

### **SALLE DE DOUCHE :**

- Set de prémontage GEBERIT pour rigole de douche CleanLine  
Rigole de douche CleanLine 20  
Système de douche ZETA  
Paroi de douche, budget fourniture : 2'000 frs TTC
- Lavabo VAL 95x42 cm, SaphirCéramique pour meuble suspendu non fourni  
Mélangeur de lavabo SANE0 ZETA  
Siphon de lavabo GEBERIT  
Robinet de réglage SIMILOR

- WC cuvette murale KARTELL UP  
Plaque de fermeture SIGMA30  
Siège de WC KARTELL  
Set d'isolation phonique GEBERIT

La mise en œuvre de douches à l'italienne fera l'objet de plus-values et discutées avec le carreleur et le sanitaire.

Une sortie d'eau pour les appartements en attique.

Une sortie d'eau pour les appartements au RDC.

## 10) CUISINE

- Fourniture et pose de la cuisine par les Etablissements KOOK CUISINES. Selon les plans joints. Budget de 22 000 Francs pour les 3 et 4 pièces et 27 000 Francs pour les attiques (descriptifs joints).
- Pas de crédence en cuisine, option à valider avec l'ensemblier cuisiniste.

## 11) ASCENSEUR

- Ascenseur prévu pour handicapés. Construction et montage selon normes en vigueur. Cabine décoration inox et miroir selon le choix de la DT.

## 12) PLATRIERIE

- Galandages de séparation en placostil de 98 mm.
- Plaques de plâtre hydrofuge dans les salles d'eau.
- Fermeture des gaines techniques en carreaux de plâtre de 6 cm et isolation phonique.
- Enduit au plâtre ou mise en œuvre d'un BA 13 sur les murs en briques ou béton
- Raccordement à la menuiserie et rhabillage des gaines.
- Mise en œuvre de faux plafonds en BA 13 sur suspentes, façon de bandes à joints enduit et peinture. Hauteur de vide déterminé par la DT. En SDB et salle d'eau, hauteur : 2.45 m.

## 13) SERRURERIE

- Boîtes aux lettres selon norme, choix de la DT.
- Balustrade des fenêtres et garde-corps des balcons selon le choix de la DT.
- Séparatif des balcons/terrasses entre appartements en serrurerie Acier, remplissage en verre selon le choix de la DT, tout hauteur.

## 14) MENUISERIE INTERIEURE

- Les portes de communication intérieures sont finies en mélaminé blanc du type mi-lourdes avec joints phoniques dans les battues montées sur cadres, faux-cadres et embrasures, prix public fourniture : 400 frs TTC / portes.
- Armoires non fournies (prestation en option).

## 15) CHAPES

- Chapes calcaire liquide sur isolation phonique épaisseur selon calcul thermique dans tous les locaux chauffés.
- Isolation renforcée selon calcul thermique dans les locaux en contact avec les sous-sols ou le terrain.
- Remontées contre murs de bandes de rives.

## 16) REVETEMENTS DE SOL

- **Carrelages pour les halls, pièces d'eaux, cuisine, salon et salle à manger, fournisseur :** Saneo by Arte Matto Sàrl - Rue de Plaisance 7 - 1227 CAROUGE, Interlocuteur : Vincent GRASSO – tél : 022 308 09 68.

Les carrelages prévus, de dimension 30 x 60 cm maximum, seront collés en pose droite. Toute autre forme de pose ou standard de dimension sera comptée en plus-value. Fourniture et pose des plinthes en option.

Budget fourniture : 60,00 Frs TTC / m2 prix public fournis par les Etablissements SANEO  
Plinthes : 10 frs TTC / ml fourniture

- **Parquets pour les chambres, fournisseur : BAUWERK PARKETT AG - Showroom :**

Route de Ferney 211 - 1218 Le Grand-Saconnex – Tél : 022 788 45 12

Les parquets sont prévus en pose collée et droite. Toutes autres formes de pose seront comptées en plus-value. Fourniture et pose des plinthes en option.

Budget fourniture : 100,00 Frs TTC / m2 prix public

Plinthes : 15 frs TTC / ml fourniture

Un cadre tapis brosse est mis en œuvre devant les portes palières, aux choix de la DT.

## 17) REVETEMENT DE PAROIS

- **Faïences des salles d'eaux et salles de bains :**

Les faïences prévues, de dimension 30 x 60 cm maximum, seront collées en pose droite toutes faces toutes hauteurs des pièces d'eau. Toute autre forme de pose ou standard de dimension sera comptée en plus-value.

La fourniture et la pose de décors et de frises ne sont pas incluses et en option.

Budget fourniture : 60,00 frs TTC / m2 prix public fournis par les Etablissements SANEO

Pas de faïence en crédence de cuisine. Les matériaux et revêtements de la crédence sont à déterminer par l'acquéreur d'entente avec le cuisiniste et aux frais de l'acquéreur.

L'attention à l'acquéreur est portée sur la mise en œuvre des faïences à mi-hauteur et particulièrement au droit de la porte d'accès à la pièce d'eau (un vide sur l'embrasure est possible et accepté par l'acquéreur).

## 18) PEINTURE INTERIEURE ET RUSTIQUE

- Crépi rustique 1.5 mm. sur parois, couleur blanche.
- Plafond enduit et peint en dispersion.

## **19) NETTOYAGE**

- Nettoyage complet en fin des travaux.

## **HONORAIRES D'ARCHITECTE, D'INGENIEURS CIVIL ET THERMIQUE ET DE GEOMETRE**

- Compris.

## **EXTERIEURS**

### *a) Terrasse*

- Terrasses dimensions à définir, mise en place de lames composites (largeur 14 cm max) ou carrelages (dimension 30 \* 60 cm) couleur choix DT et/ou architecte posée sur plots ou gravelettes (40 Frs le M2 prix public). Ecoulement de l'eau selon le choix de la DT. Le choix des matériaux est laissé à la Direction de Travaux. Toute autre forme de pose ou standard de dimension sera comptée en plus-value. Bordure béton en butée pour les terrasses du RDC.

### *b) Terrain autour du bâtiment*

- Engazonnement des surfaces en pleine terre. Mise en place de végétation constituée de haies denses et mi-hautes, d'arbres selon le plan d'aménagement paysager et en accord avec la Direction Générale de la Nature et du Paysage (DGNP) du Canton de GENEVE. Clôture 1,20 m de haut et haie en quinconce avec le jardin du voisin, portillon d'accès. L'ensemble selon les termes du permis de construire.  
Le long de la Servitude au profit de la Commune, mise en place d'une clôture de 1 mètre de haut, redoublée d'une haie côté jardin du lot B02 (essence des arbustes aux choix de la DT). Ce cheminement piéton sera réalisé en enrobé.  
Précision est faite ici que la bande d'accès de 1,50 entre le jardin côté rue et jardin côté arrière, est considérée comme de la terrasse dans la partie au droit du sous-sol pour les logements A02 et B01.

### *c) Accès sous-sol*

- Selon plan, comprenant : encaissement, remblayage en tout-venant compacté, tapis de bitume mono couche ou béton avec façon de pente et récupération des eaux.

## **TAXES :**

- Incluses.

## **REMARQUES :**

- Le choix des couleurs des façades et stores est du ressort de la DT.
- Le choix des finitions et des couleurs de la cage d'escalier est du ressort de la DT.

**N.B. :**

- Les renseignements contenus dans ce descriptif sont communiqués sous réserve de modifications qui ne pourront en aucun cas nuire à la qualité de/ou des ouvrages.
- L'ouvrage sera rendu entièrement terminé, prêt à habiter, y compris toutes sujétions liées au présent descriptif.
- La dimension des gaines et courettes intérieures au bâtiment sont indicatives et seront optimisées avec l'équipe technique.

**DESCRIPTIF DES FINITIONS DES COMMUNS**

*Accès caves + locaux techniques + allée de circulation du garage au sous-sol + boxes + locaux adjacents.*

Sol

- Taloché frais sur frais, livré brut.

Murs

- Décoffrage propre, béton ébarbé 1 couche de dispersion sur les murs.

Plafond

- Décoffrage propre, béton ébarbé.

Menuiserie

- Porte légère brute avec serrure simple à clé pour les locaux adjacents aux boxes et cave.
- Porte basculante d'accès au sous sol des parkings (2 ou 3 télécommandes par logement).

L'intérieur des boxes et locaux adjacents sont livrés brut de béton.

***Cage d'escalier***

Sol

- Palier revêtu de carrelage.
- Escalier préfabriqué revêtement sol moquette pour tous les niveaux ou carrelage (selon choix DT).

Murs

- Parois rustique.

Plafond

- Palier, gypsé et peint.
- Escalier, ribé fin, peint.

### *Equipement*

- Main courante en inox ou acier thermolaqué, selon choix de la DT.

### *Abri PC*

- L'abri au sous-sol est réalisé selon les prescriptions de l'autorisation de construire et les avis de la Protection Civile. Livré brut.

### *Caves*

- Cloisonnement démontable à claire voie entre cave, compris porte, serrure simple clef. L'attention est attirée par les bénéficiaires des caves dans l'abri PC, qu'à la demande de la Protection Civile, il conviendra de les débarrasser et de les démonter.

## **PRESENTATION GENERALE DU SUIVI DU PROJET**

### **Suivi de modifications**

Le suivi de toutes les modifications est assumé par l'entreprise générale PROMO T & I et son coordinateur.

Interlocuteur principal des acquéreurs, l'entreprise générale est en charge du suivi de toutes les modifications du projet de base ainsi que de toute étude supplémentaire.

### **Réalisation et direction de travaux**

La réalisation des travaux a été confiée à l'entreprise générale.

L'entreprise générale est en charge d'établir tous les chiffrages relatifs à toutes modifications du projet initial avec son coordinateur.

Elle est également en charge de faire réaliser les modifications et ce après accord définitif des acquéreurs sur le projet et les coûts.

Pour faciliter la bonne marche du processus des travaux, il est impératif que tout passe par l'entreprise générale ou son coordinateur.

### **Honoraires sur modifications**

Tous les travaux modificatifs demandés sont devisés en plus ou moins-value par rapport aux prestations du descriptif technique et payés soit à PROMO T & I, soit à l'entreprise qui réalise les travaux.

Les prestations pour les travaux modificatifs seront rémunérées à hauteur de 15 % du montant des travaux et seront réglées directement par les acquéreurs à PROMO T & I.

Ces honoraires, dus dans tous les cas, de 15 % se justifient de la façon suivante :

1. Gestion interne des informations et des demandes de modifications des acquéreurs.
2. Clarifications et ajustages des plans électriques (à faire en priorité).
3. Etablissement des estimatifs budgétaires de toutes les modifications sur le projet de base.
4. Affinage des modifications pour chiffrage définitif.
5. Chiffrage définitif de toutes les modifications sur le projet de base.

6. Etablissement des modificatifs de plans avant mise en œuvre.
7. Mise en œuvre du projet général.

Tous les choix et modifications confirmés, un devis et une facture finale seront établis pour validation.

#### **NOTA BENE**

- Tous les travaux seront exécutés dans les règles de l'art, selon les normes en vigueur en la matière. Le constructeur se réserve le droit, dans le but d'améliorer ou de se conformer à toutes exigences techniques ou autres, d'apporter des modifications de détails aux plans ainsi qu'au présent descriptif, sans cependant nuire à la qualité des matériaux décrits, ni à l'esprit et à la conception générale ou à l'esthétisme des appartements.
- Le mobilier n'est pas inclus à l'exception de la cuisine.
- Les clients doivent obligatoirement travailler avec les sous-traitants de l'entreprise générale sauf accord particulier. L'entreprise générale se réserve le droit à des ajustements ou modifications légères des plans pour la réalisation technique selon plans d'exécution.
- La désignation de produits ou marques mentionnés dans le descriptif n'engage les constructeurs qu'en ce qui concerne le standard de qualité.
- Les modifications des parties privatives ayant trait à l'aspect du bâtiment, balcons, terrasses, jardins privatifs, aménagements extérieurs, façade, de même que le parking souterrain, sas entrées, les sous-sols et autres parties communes ne sont pas autorisées.

## Dispositions générales

La réalisation de cette opération est faite sur la base des lois, règlement, normes SIA en vigueur au moment de l'obtention du Permis de Construire.

Le constructeur se réserve le droit strict, dans le but d'optimiser la construction ou pour toute autre exigence pratique, technique, légale ou autre, d'apporter des modifications aux plans ainsi qu'au présent descriptif sans toutefois nuire à la qualité de l'ouvrage. Les matériaux et appareils proposés peuvent être modifiés à condition de les remplacer par des produits de qualité équivalente ou supérieure.

Nous demanderons aux acquéreurs de bien vouloir se rapprocher de la promotion en cas de doute.

Les surfaces et dimensions indiquées sur les plans ou sur les tableaux récapitulatifs peuvent varier légèrement en fonction des exigences liées à la statique, à la thermique ou au choix des matériaux. Une certaine différence de cotes inhérente aux tolérances et à la réalisation des travaux ne donne droit à aucune réserve ni dédommagement.

Les futurs propriétaires sont avertis que les techniques de construction actuelles ne permettent pas de se prémunir de tout risque de fissuration. Les fissures dues au retrait des matériaux et aux tassements normaux ne peuvent pas être considérées comme défaut au sens de la norme SIA 118. Elles ne feront dès lors l'objet d'aucune réserve.

Les microfissures ne dépassant pas 1 mm, les défauts non visibles à une distance de 3m, les éventuelles rayures sur un verre non visible à 3m et sans contre-jour ne seront pas prises en considération.

La réception des revêtements de sol murs et plafonds se fera debout avec une lumière naturelle non rasante et sans contre-jour.

Les défauts apparaissant avec un éclairage artificiel ne seront pas pris en compte.

## **VOS INTERLOCUTEURS**

### **PROMOTION**

PROMO T&I - Chemin de la Pallanterie 11 - 1252 MEINIER

☎ 022 722 06 60

Patrick KONJEK - Assistante Laetitia GRANIER

**pk@promoti.ch**

### **ARCHITECTES**

AS. DZ. ARCHITECTURE SA - Av Cardinal-Mermillod 42-44 - 1227 CAROUGE

☎ 022 700 22 23

Stéphane MARQUEZ

**s.marquez@asdz.ch**

### **INGENIEUR STRUCTURE**

ESM-INGENIERIE SA - Rue Viollier 8 - 1207 GENEVE

☎ 022 700 35 88

Jérôme PONTI

**jponti@esm-group.ch**

### **DIRECTION DES TRAVAUX**

AS. DZ. ARCHITECTURE SA - Av Cardinal-Mermillod 42-44 - 1227 CAROUGE

☎ 022 700 22 23

Stéphane MARQUEZ

**s.marquez@asdz.ch**

### **INGENIEUR THERMICIEN**

CONTI & ASSOCIES INGENIEURS SA - Quai de Versoix 17 - 1290 VERSOIX

☎ 022 755 55 25

Yann GRANDJEAN

**y.grandjean@conti-ingenergy.ch**

### **INGENIEUR VENTILATION**

Bureau d'Etudes Techniques FAVRE-FELIX - 41 Impasse de Marclaz - 74200 THONON-LES-BAINS

☎ 04 50 73 95 02

Philippe FAVRE-FELIX

**ph.favre-felix@orange.fr**